

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2025_015

Suppression de l'emploi de technicien territorial en contrat de projet

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES, Séverine PEYRETOU, Anne-Marie JUANABERRIA

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL représenté par Gilbert FAUCHER, Régis VALGALIER représenté par Serge VÉDRINES

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 15 mai 2025

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu la délibération DE_2021_036 du 30 septembre 2021 relative à la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un projet spécifique sur le grade de technicien territorial à temps complet en contrat de projet, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'une durée de 3 ans,

Vu le projet spécifique portant sur la mise en œuvre du volet « agricole » du contrat de rivière du Tarn-amont 2019-2024 ainsi que sur l'élaboration et le lancement du Programme d'actions de Prévention des Inondations du bassin Tarn-amont,

Vu le tableau des emplois existant,

Considérant que les missions rattachées à ce projet sont terminées depuis le 31 décembre 2024, fin du contrat de projet,

Considérant qu'il n'est plus nécessaire de maintenir ce poste,

Considérant l'avis favorable rendu par le comité social territorial du 28 avril 2025,

Date de transmission de l'acte: 22/05/2025 Date de réception de l'AR: 22/05/2025 048-200080547-DE_2025_015-DE A G E D I
--

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

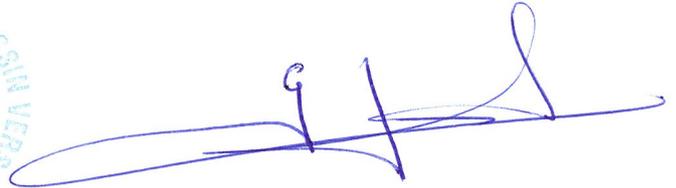
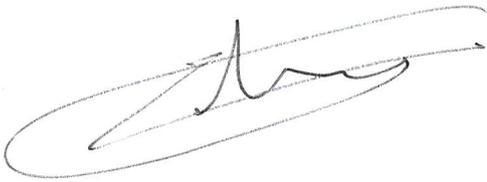
Décide de supprimer l'emploi non permanent de technicien territorial en contrat de projet, à compter du 1^{er} juin 2025,

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 22/05/2025
et publié ou notifié
le 27/05/2025

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 22/05/2025
Date de réception de l'AR: 22/05/2025
048-200080547-DE_2025_015-DE
A G E D I